

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 23 avril 2009 RAPPORT D'ACTIVITÉ - INDEX

PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ À L'ESSOR DE L'ASSOCIATION EN 2008-2009 : MEMBRES DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET MEMBRES BÉNÉVOLES	2
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2009	5
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2008	6
LA VISION DE L'ASSOCIATION PAR SON PRÉSIDENT	13
OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2013 – RAPPORT OPÉRATIONNEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, AVRIL 2009	16
PLAN D'ACTION POUR 2009 PRÉSENTÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	22
NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA CAGP-ACPD^{MD} POUR 2009-2010	24
NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009	25
NOTICES BIOGRAPHIQUES DES CANDIDATS AU CONSEIL 2009-2010	30
RÈGLES DE PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES	31

Les membres pourront obtenir sur place des exemplaires des états financiers vérifiés de l'exercice 2008-2009, du Code de déontologie et des règlements de la CAGP-ACPD^{MD}.

**PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ
À L'ESSOR DE L'ASSOCIATION EN 2008-2009 :
MEMBRES DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET MEMBRES BÉNÉVOLES**

Membres du conseil d'administration de l'association en 2008-2009

Greg Lichti, président
Roger Lee, vice-président
Tom Riglar, trésorier
Rosemarie Sampson, secrétaire
David Wm. Brown (jusqu'à décembre 2008)
Naomi Kreuzwieser
Charlotte Lawson
Luce Laguë (depuis décembre 2008)
Marilyn Monson
Linda Pearson

Employés du bureau national en 2008-2009

Diane MacDonald, directrice générale
Jennifer Paradis, coordonnatrice nationale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
Sharyon Smith, coordonnatrice de programmes /agente de liaison avec le C.A.
Katie Villeneuve, coordonnatrice des communications
Anne Williams, coordonnatrice des services aux membres

Bureau national de la CAGP-ACPD^{MD}

325 rue Dalhousie, bureau 201, Ottawa (Ontario) K1N 7G2
Tél. : 613-232-7991 ou 888-430-9494, Fax : 613-232-7286
www.cagp-acpd.org

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

Bénévoles

Suit une liste des bénévoles qui siègent aux comités opérationnels de l'association et dont la contribution est inestimable pour l'essor de la CAGP-ACPDP^{MD}. Sans leur participation, l'association ne pourrait avoir le dynamisme qu'on lui connaît. Les comités opérationnels travaillent en étroite collaboration avec la directrice générale en vue de la réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration de la CAGP-ACPDP^{MD}. Je tiens à remercier tous les membres de ces comités qui travaillent sans relâche tout au long de l'année.

L'association a aussi le privilège de compter sur des bénévoles qui œuvrent au sein des tables rondes et qui travaillent à la mise sur pied d'activités d'information et de formation de grand intérêt dans 21 régions au Canada. Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour leur important soutien et pour les services qu'ils permettent d'offrir aux membres de la CAGP-ACPDP^{MD} à l'échelle locale. Donner la possibilité aux membres de mettre leurs connaissances et leurs expériences en commun est une valeur fondamentale véhiculée par l'association qui contribue à son succès et à la consolidation de son savoir-faire. Je vous remercie donc du fond du cœur.

Nota Bene : Si votre nom ne figure pas dans la liste, veuillez recevoir nos excuses et nos remerciements. Cette liste a été compilée à partir des noms que nous avons dans nos dossiers le 31 mars 2009.

BÉNÉVOLES SIÉGEANT AUX COMITÉS OPÉRATIONNELS EN 2008-2009

Les comités opérationnels travaillent en étroite collaboration avec la directrice générale en vue de l'atteinte des objectifs fixés par le conseil d'administration de la CAGP-ACPDP^{MD}. Nous remercions les membres de ces comités qui font preuve d'un grand dévouement.

Comité d'accueil du congrès de 2009

Catherine Picheniuk	Gail Berry-Graham	Teanna Brown
Cindy Carson	Barbara French	Helen Callaway
Lisa Gonnering	Lydia Potocnik	Mary Kay Aird
Mary Goodfellow	Nancy Handrigan	Patti Johnstone
Tamara Coleman-Lawrie		

Comité de la programmation du congrès 2009

Michelle Osborne (présidente)	Diane Laundry (contractuelle)	Lydia Potocnik
Jasmine Sweatman	Helen DeBoer-Daggett	

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS

ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

Comité des relations gouvernementales

Susan Manwaring (présidente)	Malcolm Burrows	Margaret Mason
Robert Kleinman	Sylvia Ugolini	DeWayne Osborn
Terrance Carter	Ann Jackson	Bradley Offman
Christopher Richardson	Janice Margolis	Joanne Ryan
Joshua Thorne	Elizabeth Moxham	Alex Carpini
Elena Hoffstein		

Comité consultatif national du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}

Catherine M. Hurley	Sue Hardy	Paul Nazareth
Kristine Betker	Ross Young	

Comité consultatif national des tables rondes

Carey Bornn	Deborah Bauder	Karen Karpuk
Michael Gower		

Comité national des adhésions

Charlene Taylor	Debra Klippenstein	George Jacob
Saskia Ages	Shannon Cottrell	Glenn Stewardson

Comité national de la formation

Stephen Boyd (président)	Malcolm Burrows	Norma Cameron
DeWayne Osborn	Michelle Osborne	Janice Margolis
Brian Shea	Joshua Thorne	Helen DeBoer-Daggett
Bradley Offman		

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE : Le jeudi 23 avril 2009
HEURE : De 12 h 15 à 14 h (HNE)
LIEU : Hôtel Sheraton on the Falls
5875 Falls Avenue
Niagara Falls (Ontario) L2E 6W7

* L'inscription des membres commence à midi.

Les travaux de l'assemblée débuteront dès que le quorum sera atteint.
Quorum = 50 membres présents ou représentés par des mandataires.

Président : G. Lichti

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| 1. Ouverture à 12 h 15 | G. Lichti |
| 2. Mot de bienvenue | G. Lichti |
| 3. Approbation de l'ordre du jour | G. Lichti |

Proposition

IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

- | | |
|--|-----------|
| 4. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2008 | G. Lichti |
|--|-----------|

Proposition

IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 24 avril 2008

- | | |
|---|--------------|
| 5. Rapport du président | G. Lichti |
| 6. Rapport sur la réalisation des objectifs en 2008 (et états financiers) | D. MacDonald |
| 7. Rapport et désignation des vérificateurs | T. Riglar |

Proposition

IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le rapport des vérificateurs pour 2008-2009

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNÉS PLANIFIÉS

Proposition

IL EST RÉSOLU de désigner le cabinet de comptables agréés McCay Duff and Company LLP comme vérificateur pour l'exercice financier 2009-2010, à charge pour le Conseil d'administration de fixer sa rémunération.

8. Sanction des amendements au Règlement

G. Lichti

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'association a adopté le Règlement 2009-1 le 28 janvier 2009 et fait livrer le texte dudit règlement aux membres en même temps que l'avis de convocation à l'assemblée annuelle générale de 2009 et qu'il recommande que ledit règlement soit sanctionné :

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement 2009-1 tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration le 28 janvier 2009 soit sanctionné par les présentes.

9. Rapport du Comité de recrutement de candidats pour siéger au conseil

L. Pearson

10. Élection des administrateurs

G. Lichti

Proposition

ATTENDU QUE le nombre d'administrateurs de l'association est fixé à neuf (9), que cinq (5) postes seront vacants au moment de l'assemblée générale annuelle de 2009 et qu'il convient de procéder à leur élection :

IL EST RÉSOLU QUE les cinq (5) candidats figurant sur la liste qui suit soient chacun élus pour un mandat de deux ans à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la CAGP-ACPDP^{MD}, à savoir :

Roger Lee, Marilyn Monson, Charles O'Neil, Linda Pearson et Rosemarie Sampson.

11. Présentation du conseil d'administration pour l'année 2009-2010

G. Lichti

12. Tirage d'une adhésion à la CAGP-ACPDP^{MD}

G. Lichti

13. Varia

G. Lichti

14. Levée de la séance

G. Lichti

Proposition

IL EST RÉSOLU de lever la 16^e séance de l'assemblée générale annuelle de la CAGP-ACPDP^{MD}.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE : Le jeudi 24 avril 2008
HEURE : À midi (HNE)
LIEU : Hôtel Westin Bayshore
1610 Bayshore Drive
Vancouver (Colombie-Britannique) V6G 2V4

Présidente : Tara Gish

1. La séance est ouverte à 12 h 25 T. Gish
2. Mot de bienvenue T. Gish
T. Gish prononce un mot de bienvenue

Le bureau national a reçu 8 demandes de vote par mandataire et 7 votes par correspondance.

3. Approbation de l'ordre du jour T. Gish

Résolution

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Proposée par DeWayne Osborn

Appuyée par Anne MacKay

Adoptée

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2007 T. Gish

Résolution

IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 12 avril 2007

Proposée par Tom Riglar

Appuyée par Marilyn Monson

Adoptée

5. Nouvelle stratégie pour 2008-2013 T. Gish
Tara a livré ses réflexions sur le rôle qu'elle joue au sein de la CAGP-ACPD^{MD} et passé en revue le processus et les étapes adoptés par le conseil en vue de la détermination des objectifs que voici :

Objectifs à atteindre d'ici 2013 :

- que l'association compte 3 000 membres;
- que la CAGP-ACPDP^{MD} se positionne comme le chef de file en matière de dons planifiés au Canada;
- que les professionnels en dons planifiés exercent tous leur métier en observant des normes de compétence reconnues;
- que quatre nouvelles activités de formation soient offertes;
- que 80 % des membres tirent pleinement profit des occasions de réseautage;
- que le rôle de la CAGP-ACPDP^{MD} devienne instrumental pour ce qui est de l'adoption de nouvelles dispositions législatives concernant les fiducies de rentes avec droit réversible à un organisme de bienfaisance et les dons de biens immobiliers;
- qu'il y ait au moins quatre reportages positifs par année dans les médias nationaux au sujet des dons planifiés.

Nouvel énoncé de MISSION : Soutenir les professionnels en dons planifiés dans leur travail

T. Gish a annoncé qu'il y avait 277 membres avec droit de vote.

6. Rapport opérationnel pour 2008 et présentation des états financiers.

Diane MacDonald a remercié Tara pour son rapport. Elle a ensuite parlé du nombre des membres de l'association et remercié les bénévoles, les membres et les présidents de tables rondes qui contribuent au recrutement de nouveaux membres.

En résumé cette année :

62 nouveaux membres ont adhéré à l'association en février
En avril de l'an dernier, annonce de l'établissement de trois nouveaux partenariats avec : 1. Frank Minton 2. Lawton Partners et 3. Planforgifts
Les frais d'adhésions ont été portés à 299 \$
Nouveau sondage auprès des membres en novembre
Déplacements de la directrice générale pour rencontrer les tables rondes
Adoption d'un système bancaire unifié pour l'ensemble des tables rondes
Introduction du bulletin de liaison mensuel avec les tables rondes

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

Formation

Introduction du comité de formation

Introduction de deux nouveaux professeurs pour le cours canadien sur les dons planifiés : Norma Cameron et Susan Manwaring

Offre de trois Cours canadiens sur les dons planifiés cette année, dont le tout nouveau cours de niveau avancé

Un autre cours de niveau avancé projeté en 2009, liste de personnes intéressées déjà constituée

Les listes de personnes intéressées à participer au cours sur les dons planifiés, version originale, se remplissent longtemps à l'avance

Premier Forum réunissant les présidents de sections locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} et première participation à un salon.

Marketing et communications

Création l'an dernier d'une plaque pour le prix *Ami de la CAGP-ACPDP^{MD}*; passez la voir au kiosque de la CAGP-ACPDP^{MD}. Ceux qui portent l'épinglette du prix ont déjà remporté ce prix.

Remaniement du site Web de la CAGP-ACPDP^{MD}

Un exercice enthousiasmant mais combien difficile. Les membres peuvent maintenant changer eux-mêmes leur mot de passe et n'ont plus à communiquer avec le bureau national pour le faire.

Ajout d'une section comprenant des biographies

Possibilité de poser des questions à un conseiller en ligne

Forum des membres

Le travail du comité des relations gouvernementales, dirigé par Susan Manwaring, a été souligné.

Les activités du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} ont été décrites. Diane MacDonald a rappelé le financement offert par les compagnies d'assurance Great-West, London Life et Canada-Vie qui a permis l'octroi de 13 subventions. Elle a ensuite remercié la présidente du comité, Charlotte Lawson.

Les trois partenaires ont été remerciés individuellement. Une annonce spéciale au sujet de Planforgifts.com a été faite. À partir de mai, les membres seront capables d'accéder à ce site directement à partir du site

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNÉS PLANIFIÉS

de l'association. Nous remercions Leslie Howard de nous en avoir donné la possibilité.

Situation financière

Augmentation des actifs et des passifs de 60 000 \$

Avoirs nets : 375 667 \$

Revenus : 941 837 \$

Déficit net : 8 432 \$

Les coûts associés à l'augmentation du nombre des rencontres du conseil et à la production du nouveau site Web sont non récurrents.

Fonds de réserve : 300 000 \$

Revenus nets

75 278 \$ Congrès d'Halifax

27 952 \$ Cours de formation

31 573 \$ Adhésions

Les dépenses pour les salaires et l'administration ont augmenté.

Les subventions ont augmenté en raison de la distribution de nouvelles subventions.

Les frais d'hôtel et de déplacements ont augmenté en raison de l'augmentation des rencontres du conseil et du nombre de cours.

Augmentation des salaires et des honoraires.

D. MacDonald a remercié tous les membres des comités opérationnels et du conseil pour leur contribution à l'essor de l'association. Elle a ensuite fait une revue de l'année en image en concluant qu'elle avait l'intention de mettre en œuvre plusieurs autres projets.

Tara a remercié Diane pour son rapport.

7. Rapport et désignation des vérificateurs

M. Massé

Résolution

IL EST RÉSOLU de ratifier les états financiers 2007-2008 et le rapport du vérificateur tels qu'ils ont été soumis aux intéressés.

Proposée par Martin Massé

Appuyée par Irene Pfeiffer

Adoptée

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

Résolution

IL EST RÉSOLU de désigner le cabinet d'experts-comptables McKay Duff, Chartered Accountants comme vérificateur pour l'exercice 2008-2009 et de laisser le conseil de la CAGP-ACPDP^{MD} fixer la rémunération des vérificateurs.

Proposée par Martin Massé

Appuyée par Roger Lee

Adoptée

8.

Rapport du Comité de recrutement des membres du conseil

Linda Pearson

En tant que présidente du comité de régie interne, Linda a présenté le rapport sur les candidats proposés pour siéger au conseil.

Les règlements de l'association (Article 6.5) stipulent que les candidats aux postes de membres du conseil d'administration peuvent être choisis à partir d'une liste de candidats constituée par le comité de régie interne ou de noms de membres ayant reçu une quantité suffisante d'appuis.

Il y avait cette année quatre postes vacants. Au début de décembre, l'association a demandé à ses membres qui le désiraient de manifester l'expression de leur intérêt pour ces postes ou d'organiser leur mise en candidature.

À la mi-janvier, date limite de réception des candidatures, nous avons reçu plusieurs expressions d'intérêt de la part de membres talentueux ayant d'excellentes relations, mais aucune mise en candidature.

Pour constituer la liste des candidats qu'il recommande, le comité de régie interne a dressé un bilan des compétences et attributs des membres actuels du conseil et l'a mis en rapport avec l'ensemble des caractéristiques qu'il souhaite que les membres du conseil présentent de façon collective en vue de la formation d'un conseil solide et bien constitué.

Conscient des forces existantes et des besoins à combler, le comité a examiné les CV et les informations sur les candidats à la recherche des caractéristiques voulues.

Les candidats recommandés par le comité de régie interne, dont nous parlerons bientôt, possèdent les compétences et les attributs jugés désirables au sein du conseil en ce moment.

9.

Élection des administrateurs

T. Gish

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNÉS PLANIFIÉS

Proposition

PROPOSITION 1

IL EST RÉSOLU QUE le nombre d'administrateurs de l'association s'élève à 9 (neuf).

Proposée par Rob Appleton
Appuyée par Pierre-Jacques Roy
Adoptée

PROPOSITION 2

ATTENDU QUE le nombre d'administrateurs de l'association s'élève à 9 (neuf), que quatre (4) postes seront vacants au moment de l'assemblée générale annuelle de 2008 et qu'il convient de procéder à leur élection.

*IL EST RÉSOLU QUE les quatre candidats figurant sur la liste qui suit soient chacun élus pour un mandat de deux ans à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la CAGP-ACPDP^{MD}, à savoir :
David Brown, Charlotte Lawson, Greg Lichti and Tom Riglar.*

Proposée par Marilyn Monson
Appuyée par Isabela Zabava
Adoptée

- | | | |
|-----|---|---------------------------|
| 10. | Présentation du conseil d'administration pour l'année 2008-2009
T. Gish a présenté les membres du conseil 2008-2009. | T. Gish |
| 11. | Tirage d'une adhésion à la CAGP-ACPDP ^{MD}
Gagnante : Marilyn MacDonald de la Croix rouge | T. Gish /
D. MacDonald |
| 12. | Varia | T. Gish |
| 13. | Levée de la séance | T. Gish |

Proposition

IL EST RÉSOLU de lever la 15^e séance de l'assemblée générale annuelle de la CAGP-ACPDP^{MD}.

Proposée par Lori MacLeod
Appuyée par DeWayne Osborn
Adoptée.

LA VISION DE L'ASSOCIATION PAR SON PRÉSIDENT

En examinant le bilan de l'année qui vient de s'écouler au regard de ce que nous attendons de l'avenir, j'estime sincèrement que la CAGP-ACPDP^{MD} a atteint le point culminant de son histoire. Je suis constamment impressionné par le dévouement entier de nos membres envers la constante amélioration de la pratique des dons planifiés et par l'engagement et les compétences dont ils font preuve en œuvrant bénévolement au sein des tables rondes et des comités nationaux. Notre directrice générale, Diane MacDonald, et son équipe mettent sur pied de façon proactive un grand éventail de services afin de les mettre à la disposition des membres de l'association et font en sorte que la CAGP-ACPDP^{MD} fournisse les meilleures ressources qui soient en matière de dons planifiés au Canada. S'appuyant sur les formidables efforts de nos membres et de notre personnel, le conseil d'administration cherche à faire progresser l'association en faisant preuve d'un leadership stratégique.

Comme vous vous en souvenez peut-être, le conseil a adopté les énoncés de vision et de mission ainsi que les objectifs stratégiques que voici en novembre 2007. Les objectifs reflètent les priorités stratégiques établies par le conseil après l'examen des besoins de nos membres et du contexte des dons planifiés au Canada. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers Diane MacDonald, son équipe et les nombreux dirigeants de tables rondes et de comités divers qui, partout au Canada, contribuent à la réalisation de ces objectifs.

MISSION : Soutenir les professionnels en dons planifiés dans leur travail

VISION : Permettre à chacun de faire un don à la hauteur de ses aspirations au moyen d'une planification judicieuse

OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2013 :

- que l'association compte 3 000 membres;
- que la CAGP-ACPDP^{MD} se positionne comme le chef de file en matière de dons planifiés au Canada;
- que les professionnels en dons planifiés exercent tous leur métier en observant des normes de compétence reconnues;
- que quatre nouvelles activités de formation soient offertes;
- que 80 % des membres tirent pleinement profit des occasions de réseautage;
- que le rôle de la CAGP-ACPDP^{MD} devienne instrumental pour ce qui est de l'adoption de nouvelles dispositions législatives concernant les fiducies de rentes avec droit réversible à un organisme de bienfaisance et les dons de biens immobiliers;
- qu'il y ait au moins quatre reportages positifs par année dans les médias nationaux au sujet des dons planifiés.

Résumés des travaux du conseil

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le conseil s'est appliqué à augmenter la pertinence et l'actualité des services offerts à ses membres en accomplissant les tâches que voici :

1. **Communication avec les membres de la CAGP-ACPDP^{MD}**

L'analyse des résultats du sondage auprès des membres réalisé à l'automne 2008 et diverses discussions nous ont aidés à mieux comprendre les besoins variés de nos membres. Le taux de participation au sondage a été de 20 % et nous remercions tous ceux qui ont pris le temps d'y répondre.

2. **Accent sur l'acquisition de connaissances**

- a. Pendant les journées de réflexion du conseil qui ont eu lieu en novembre, nous avons mis l'accent sur l'acquisition de connaissances par le conseil. Nous avons comme objectif de comprendre les principaux enjeux et les tendances émergentes dans le domaine des dons planifiés de façon à nous assurer que la CAGP-ACPDP^{MD} les aborde de façon réceptive et stratégique.
- b. Nous avons insisté sur le perfectionnement de nos connaissances concernant les relations gouvernementales et la législation, les autres organismes actifs dans le secteur (comme l'AFP et l'Association du Barreau canadien) et les changements stratégiques opérés par notre homologue américain, le *National Committee on Planned Giving* (qui est récemment devenu le *Partnership for Philanthropic Planning*).

3. **Examen des priorités stratégiques et vérification de la performance de la CAGP-ACPDP^{MD} en ce qui concerne l'atteinte de ses objectifs**

- a. En nous basant sur les commentaires que nous ont faits les membres et sur ce que nous avons appris, nous avons réexaminé, pendant les journées de réflexion du conseil en novembre, nos sept objectifs à la lumière de l'évolution de la situation pour nous assurer qu'ils étaient toujours pertinents. Nous avons pu confirmer leur pertinence actuelle, mais nous envisageons leur éventuelle modification dans les années qui viennent.
- b. Diane MacDonald nous fait un rapport périodique sur les progrès réalisés par la CAGP-ACPDP^{MD} concernant la réalisation des objectifs que nous désirons atteindre d'ici 2013. Nous sommes particulièrement satisfaits des progrès accomplis jusqu'à maintenant. Par exemple en ce qui concerne la création d'un excellent cours de formation intitulé « Journée d'introduction aux dons planifiés », donné pour la première fois en marge du congrès 2009.

Priorités du conseil pour 2009-2010

Le conseil a pour objectif de continuer à bâtir une association digne de ses membres. Nos priorités pour 2009 et pour les années à venir sont les suivantes :

1. **Communication avec les membres de la CAGP-ACPDP^{MD}** – Nous avons l'intention d'augmenter le nombre de discussions intentionnelles pendant le congrès, nous fournirons plus d'occasions aux tables rondes de faire part de leurs commentaires au conseil et nous ferons une plus grande place à l'expression d'opinions dans le sondage qui sera mené auprès des membres en 2009.

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

2. **Prestation de services de qualité à nos membres** – Nous continuerons de surveiller l'avancement des travaux accomplis par Diane MacDonald et son équipe en vue de la prestation de services de qualité à nos membres, en particulier en ce qui concerne l'offre de nouveau cours de formation, les relations gouvernementales et les ressources en matière de dons planifiés.
3. **Bonne gouvernance** – Nous nous assurerons que le conseil observe de bonnes pratiques de gouvernance et que la CAGP-ACPDP^{MD} continue de connaître une bonne stabilité financière. Le conseil possède une structure de comités limitée et préfère que les discussions se déroulent avec l'ensemble des membres du conseil. (Au niveau opérationnel, il y a de nombreux comités qui collaborent avec Diane MacDonald pour planifier et livrer les programmes offerts par la CAGP-ACPDP^{MD}.)
4. **Discussions stratégiques majeures** – Nous continuerons à nous tenir au courant des derniers développements en matière de dons planifiés. En particulier, pendant la rencontre du conseil prévue en juin, nous nous intéresserons à l'examen stratégique majeur auquel s'est livré notre homologue américain, le *National Committee on Planned Giving*. Véritable évaluation de la situation des dons planifiés et des tendances en cette matière, cet examen a ultimement entraîné des changements majeurs des conditions d'adhésion, de la structure, des objectifs et des politiques de l'organisme ainsi que la modification de son image de marque qui s'est traduite par le changement de son nom en *Partnership for Philanthropic Planning* (PPP). Nous estimons que nous avons beaucoup à apprendre du PPP et nous avons hâte d'avoir ce genre de discussions avec vous au sujet de la CAGP-ACPDP^{MD}.

Je vous invite à vous joindre à moi pour remercier les membres du conseil, des comités qui en relèvent et des comités opérationnels nationaux, ainsi que les dirigeants de tables rondes et les employés de l'association qui ont fait preuve d'un grand dévouement au cours de l'année qui vient de passer. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que vous déployez pour promouvoir notre association et la cause de la philanthropie à l'échelle canadienne.

Le tout respectueusement soumis par Greg Lichti, président du conseil d'administration de la CAGP-ACPDP^{MD}

OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2013 – RAPPORT OPÉRATIONNEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, AVRIL 2009

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- que l'association compte 3 000 membres;
- que la CAGP-ACPDP^{MD} se positionne comme le chef de file en matière de dons planifiés au Canada;
- que les professionnels en dons planifiés exercent tous leur métier en observant des normes de compétence reconnues;
- que quatre nouvelles activités de formation soient offertes;
- que 80 % des membres tirent pleinement profit des occasions de réseautage;
- que le rôle de la CAGP-ACPDP^{MD} devienne instrumental pour ce qui est de l'adoption de nouvelles dispositions législatives concernant les fiducies de rentes avec droit réversible à un organisme de bienfaisance et les dons de biens immobiliers;
- qu'il y ait au moins quatre reportages positifs par année dans les médias nationaux au sujet des dons planifiés.

Les objectifs énoncés ci-haut constituent l'orientation stratégique établie par le conseil de la CAGP-ACPDP^{MD}. Il incombe à la directrice générale de déterminer les moyens à prendre pour atteindre ces objectifs. Avec l'aide de nos quatre employées à plein temps et de nos bénévoles qui font don d'innombrables heures de travail, nous progressons sûrement vers l'atteinte de ces objectifs. Voici un résumé des progrès accomplis en 2008-2009 :

OBJECTIF : QUE L'ASSOCIATION COMPTE 3 000 MEMBRES

Au 31 janvier 2009, la CAGP-ACPDP^{MD} comptait 1 297 membres en règle et 29 membres en période de grâce, pour un total de **1 326** membres. Cela représente une diminution de 13 membres par rapport à la même période de l'an dernier (diminution de 1 %). Actuellement, 97,8 % de nos membres sont en règle, une amélioration par comparaison à l'année précédente où 94,5 % de nos membres étaient en règle (1310).

Historique des adhésions :

Nombre total des membres 2008-2009	Nombre total des membres 2007-2008	Nombre total des membres 2006-2007	Nombre total des membres 2005-2006
1 326	1 387	1 367	1 286

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

Il est important de noter que nous avons constaté une augmentation du nombre de conseillers professionnels au sein de l'association au cours des six derniers mois :

	Nouveaux membres (six derniers mois)	Base de données de la CAGP-ACPDP ^{MD}
Professionnels en dons planifiés	71,89 %	82 %
Conseillers professionnels	28,11 %	18 %
Total, nouveaux membres	22,83 par mois	

Parmi les nouveaux privilèges réservés aux membres qui ont été introduits au cours de l'année figure l'accès à tarif réduit au livre *L'ARBRE DE GEORGES, Histoire d'un don bien planifié*. Le livre facilite les discussions avec les donateurs et les exemples fournis sont propices à l'expression de commentaires. Les calculs peuvent être faits directement dans le livre. Les membres de la CAGP-ACPDP^{MD} bénéficient d'une réduction de 15 % à l'achat de ce livre.

OBJECTIF : QUE LA CAGP-ACPDP^{MD} SE POSITIONNE COMME LE CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE DONS PLANIFIÉS AU CANADA

Dans le but de nous positionner, nous avons centré nos efforts cette année sur le programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}, qui est une marque dont nous n'avons pas encore exploité le plein potentiel. C'est une marque qui nous appartient, qui est facilement identifiable et qui présente un bon potentiel de commandite, à l'échelle locale et nationale. Nous explorons donc les façons d'incorporer cette marque à toutes nos productions, ce qui signifie que nous combinerons les campagnes d'éducation et de sensibilisation afin d'utiliser le logo. En avril 2008, notre commanditaire, le regroupement des compagnies d'assurances Great-West, London Life et Canada-Vie, a augmenté le financement accordé au programme pour les trois années suivantes. L'augmentation servira à couvrir les frais de production de 21 bannières destinées aux sections locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} et dont l'utilisation a été suggérée par le commanditaire. Celui-ci accorde à la CAGP-ACPDP^{MD} un financement de 140 000 \$ par année pendant ces trois ans.

En septembre 2008, nous avons procédé à la distribution par la poste à tous nos membres de dépliants sur le programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}. Pourquoi ? Pour introduire le nouveau privilège réservé aux membres qui leur permet désormais d'utiliser les logos et les articles promotionnels officiels du programme et pour promouvoir la distribution de ces articles. En donnant aux membres de la CAGP-ACPDP^{MD} la permission d'utiliser le logo et de distribuer notamment les dépliants, signets et cartes de remerciements officiels du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} au sein de leur organisme et auprès de la collectivité qu'ils desservent, nous nous attendons à ce que le message véhiculé par le programme atteigne de nouveaux publics et renforce son image de marque.

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS



En novembre 2008, le site Web du programme <http://www.unheritageapartager.ca> a été entièrement remanié afin de fournir aux Canadiens de nouvelles informations claires ainsi que la possibilité d'effectuer une recherche de conseiller professionnel.

OBJECTIF : QUE LES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS EXERCENT TOUS LEUR MÉTIER EN OBSERVANT DES NORMES DE COMPÉTENCE RECONNUES

Le comité de formation s'est réuni à plusieurs reprises cette année. Une des premières tâches qu'il a accomplies a été de compiler une liste exhaustive des cours sur les dons planifiés donnés au Canada. Il a décidé cette année de chercher des moyens d'offrir de la formation sur les dons planifiés à tous les membres de l'association, à des niveaux correspondant à leurs besoins (par exemple, en offrant un cours d'introduction). À cette fin, le comité a concentré son attention sur les points que voici :

1. La CAGP-ACPDP^{MD} a à sa disposition une grande quantité de matériel pédagogique et de conférenciers. Pour tirer pleinement parti de ces atouts, le comité explore de nouvelles façons d'offrir de la formation, notamment en introduisant des cours en ligne. (Voir l'offre de nouveaux cours de formation pour plus d'information.)
2. La CAGP-ACPDP^{MD} décerne des crédits d'éducation reconnus en vue de l'agrément par des organismes particulièrement pertinents pour ses membres, à savoir le CFRE et ADVOCIS. La CAGP-ACPDP^{MD} s'applique à fournir ces crédits chaque fois que cela lui est possible et œuvre afin que les tables rondes puissent faire de même. (Exemple : sa collaboration avec CGA-Canada.)
3. La CAGP-ACPDP^{MD} explore la possibilité d'établir des partenariats avec des organismes offrant un agrément. Nous avons choisi d'établir un partenariat avec la *Canadian Academy of Senior Advisors* à titre de *Certified Senior Advisor (CSA®)*. L'agrément que décerne cet organisme convient à TOUS

nos membres, qu'ils proviennent d'organismes de bienfaisance ou qu'ils soient conseillers professionnels. C'est pour cette raison que cet organisme a été invité à donner un cours accéléré d'une journée en marge du congrès 2009. Les apprentis CSA peuvent grâce à de tels cours acquérir des connaissances sur les aspects physiques, sociaux et psychologiques du vieillissement, comprendre comment les deuils et les pertes touchent les personnes âgées, apprendre les particularités de la planification financière et successorale auprès de cette population et saisir les facteurs liés à l'état de santé, à la spiritualité et à la déontologie qui ont une influence sur la façon d'intervenir auprès d'une telle clientèle.

4. Le comité de la formation a aussi mis au point un document sur les groupes cibles au sein de l'association et travaille à l'élaboration d'une feuille de route en matière de formation. Il a également joué un rôle instrumental dans l'élaboration du cours *Intro to Gift Planning – All in a Day* qui a été donné cette année pour la première fois en marge du congrès. Nous avons l'intention de donner ce cours d'un jour dans toutes les régions du Canada tout au long de l'année.

OBJECTIF : QUE QUATRE NOUVELLES ACTIVITÉS DE FORMATION SOIENT OFFERTES

Deux nouvelles formules de formation ont été lancées cette année :

1. **Les séminaires en ligne donnant droit à des crédits de formation reconnus par CFRE et ADVOCIS.** Grâce à la collaboration établie avec CGA–Canada, les membres de la CAGP-ACPD^{MD} ont maintenant un accès préférentiel au réseau d'information en ligne de CGA-Canada, le PD Net, principale ressource de perfectionnement en ligne des CGA et du milieu des affaires. Les membres de la CAGP-ACPD^{MD} ont droit à **un prix préférentiel** quand ils commandent les produits de formation en ligne de la CGA sur le site Web PD Net et à **un accès pratique** à la bibliothèque du PD Net qui comprend des cours, des vidéos, des séminaires en ligne et des articles gratuits, ainsi qu'une sélection intensive d'offres de produits d'apprentissage en ligne et des réductions. Les trois premiers séminaires en ligne ont eu lieu le 28 octobre, le 18 novembre et le 27 novembre 2008.
2. **Le cours *Intro to Gift Planning - All in a Day!* (donné pour la première fois le 21 avril, juste avant le congrès 2009).** Cette année, nous avons introduit ce nouveau cours d'un jour pour les néophytes dans le domaine des dons planifiés et pour ceux qui désiraient avoir un cours de rafraîchissement et passer en revue ses concepts et outils avant d'assister aux ateliers plus complexes du congrès. Guidées par deux membres du corps professoral de la CAGP-ACPD^{MD}, les personnes inscrites à ce cours ont, pendant cette journée, eu l'occasion de passer en revue l'actualité fiscale, les différentes formes de dons, les stratégies de marketing, les méthodes de gestion et les moyens de témoigner de la reconnaissance aux donateurs. À la fin de cette journée, ils ont participé à une petite réception qui leur a permis d'établir des contacts, de comparer leur expérience et de mettre en commun de nouvelles idées. Tout cela en un jour. Nous avons la ferme intention d'offrir ce cours emblématique partout au pays.

OBJECTIF : QUE 80 % DES MEMBRES TIRENT PLEINEMENT PROFIT DES OCCASIONS DE RÉSEAUTAGE

Dans le récent sondage auprès des membres de l'association mené en septembre 2008, 171 répondants sur 293 ont mentionné que le réseautage constituait pour eux un avantage à **pertinence élevée**, tandis que 91 autres répondants estimaient qu'il constituait un avantage à **pertinence moyenne** et 31, à pertinence faible. Cela veut dire que 89 % des répondants pensent que le réseautage revêt **une pertinence moyenne à élevée**.

Pour cette raison, plusieurs tables rondes ont ajouté des séances de réseautage à leur calendrier d'activités cette année. Dans le même esprit, les cours de formation nationaux offerts par la CAGP-ACPD^{MD} ont été revus afin de donner une plus grande place aux rencontres informelles propices à l'apprentissage.

OBJECTIF : QU'IL Y AIT AU MOINS QUATRE REPORTAGES POSITIFS PAR ANNÉE DANS LES MÉDIAS NATIONAUX AU SUJET DES DONNÉS PLANIFIÉS

1. Le 29 décembre 2007, le *Globe and Mail* a dévoilé le nom du lauréat du titre *Nation Builder* pour 2007 : il s'agissait de Don Johnson, un de nos membres les plus illustres. Rappelons que notre association lui a déjà décerné le prix *Ami de la CAGP-ACPD^{MD}*. Il a été honoré pour ses 12 années de lobbying et son influence majeure pour l'adoption de dispositions fiscales qui ont entraîné un afflux de dons de bienfaisance provenant de Canadiens fortunés. Ce qui est également impressionnant, c'est que le *Globe and Mail* a véritablement saisi la réelle importance des retombées des dons planifiés au Canada. *Nation Builder*, bâtisseur de nation, quel magnifique qualificatif pour les dons planifiés au Canada et pour cet homme à la détermination inébranlable.
2. En avril 2008, la directrice générale de la CAGP-ACPD^{MD} a été citée à plusieurs reprises dans un article publié dans le quotidien national *The Financial Post* sur les dons d'actions de BCE.
3. Aussi, pour la première fois, nous avons publié une annonce publicitaire d'un quart de page en couleur sur le programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} dans le *Thanks and Giving Supplement* de *Imagine Canada* encarté dans l'édition du **6 octobre** du magazine *Macleans*. Le magazine a été mis en vente dans les kiosques le **25 septembre 2008**. C'est la première fois que la CAGP-ACPD^{MD} disposait des fonds suffisants pour acheter une annonce publicitaire dans une publication nationale.
4. Le 14 novembre 2008, la CAGP-ACPD^{MD} a placé une annonce d'un quart de page en couleur dans la section *Special Report* du *Financial Post* à l'occasion de la journée nationale de la philanthropie. C'était également la première fois que nous placions une telle annonce dans une publication nationale. Nous remercions tout particulièrement notre commanditaire, le groupe de compagnies d'assurance vie Great-West, London Life et Canada-Vie, dont le soutien nous a permis de donner une couverture nationale au message véhiculé par le programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}.

OBJECTIF : QUE LE RÔLE DE LA CAGP-ACPDP^{MD} DEVIENNE INSTRUMENTAL POUR CE QUI EST DE L'ADOPTION DE TOUTE NOUVELLE LOI CONCERNANT LES FIDUCIES DE RENTES AVEC DROIT RÉVERSIBLE À UN ORGANISME DE BIENFAISANCE ET LES DONS DE BIENS IMMOBILIERS

En mars 2008, le nouveau budget fédéral annonçait l'ajout de nouvelles dispositions législatives concernant :

1. *La diminution de l'impôt sur les gains en capitaux pour les titres cotés en bourse donnés à des organismes de bienfaisance et pour les actions échangeables*
2. *Les fondations privées : stocks d'entreprises excédentaires*
3. *Dons de médicaments.*

La CAGP-ACPDP^{MD} a joué un rôle de premier plan en formulant des recommandations au gouvernement sur les deux premiers points.

- En mai 2008, le comité des relations gouvernementales (GRC) a consulté les membres de la CAGP-ACPDP^{MD} en vue de la *Consultation sur la politique proposée sur les campagnes de financement des organismes de bienfaisance enregistrés* récemment lancée sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC). En août 2008, la CAGP-ACPDP^{MD} a soumis ses recommandations à l'ARC ainsi que les résultats du sondage auprès de ses membres. L'ARC a estimé que les commentaires formulés par nos membres étaient pertinents et a demandé la permission à la CAGP-ACPDP^{MD} de distribuer le sondage auprès de divers groupes d'intervenants afin qu'ils puissent le consulter.
- En août 2008, la CAGP-ACPDP^{MD} a préparé un mémoire pour le Comité permanent des finances et demandé à être entendue en septembre. On nous a demandé cette année de n'aborder qu'un seul sujet. Nous avons choisi de traiter en profondeur des fiducies de rentes avec droit réversible à un organisme de bienfaisance. Malheureusement, en raison des élections, les rencontres avec le Comité permanent des finances n'ont pu avoir lieu.
- De temps en temps, le Comité des relations gouvernementales intervient sur des questions de législation provinciale quand il estime que cela est nécessaire. Nous avons par exemple écrit l'an dernier au gouvernement du Québec pour demander que les nouvelles dispositions du budget fédéral concernant les dons soient appliquées dans cette province et cette demande a été acceptée. En juin 2008, nous avons écrit au ministre du Travail et des Services aux citoyens de la Colombie-Britannique concernant la politique d'attribution de noms (par exemple à un édifice financé par un bienfaiteur) dans cette province. On nous a répondu depuis que nos commentaires seront pris en considération.
- En novembre 2008, la CAGP-ACPDP^{MD} a participé à la publication d'une lettre ouverte au premier ministre, au ministre des Finances et aux chefs des partis d'opposition. Cette lettre, qui était une initiative d'*Imagine Canada*, a été envoyée au *Calgary Herald*, au *Ottawa Citizen* et à *La Presse*.
- Le 11 décembre 2008, la CAGP-ACPDP^{MD} a recueilli auprès de ses membres des exemples de répercussions de la crise économique sur les organismes de bienfaisance et collaboré avec *Imagine Canada* en prévision d'une rencontre de cet organisme avec le ministre des Finances.
- Le 5 janvier 200, la CAGP-ACPDP^{MD} a participé une fois de plus à la publication d'une lettre ouverte au premier ministre dans le *Globe and Mail* en collaboration avec *Imagine Canada*.

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

- Le 5 janvier 2009, à l'instigation de Don Johnson qui a coordonné les opérations, la CAGP-ACPDP^{MD} a participé à la publication d'une lettre au premier ministre et au ministre des Finances, avec copies aux chefs des partis d'opposition. Cette lettre a été publiée dans le *Globe and Mail*, le *National Post*, le *Hill Times*, le *Ottawa Citizen*, le *Montreal Gazette*, le *Winnipeg Free Press* et le *Calgary Herald*.
- Le 16 janvier 2009, la CAGP-ACPDP^{MD} a écrit une lettre au ministre des Finances pour appuyer l'adoption des mesures incitatives proposées dans le mémoire soumis la veille par *Imagine Canada* et intitulé *Mesures de stimulation à court terme visant à aider les Canadiens et les collectivités durant la récession économique*.

Je désire prendre un moment pour remercier le personnel et les contributeurs contractuels de la CAGP-ACPDP^{MD} qui ont accompli un travail considérable. J'estime pouvoir compter, au bureau national, sur un groupe d'employés solide et cohésif qui manifestent un enthousiasme évident à l'idée de travailler à l'atteinte des OBJECTIFS que nous venons d'énumérer. Nous avons eu plusieurs mouvements de personnel cette année. Nous sommes heureux d'accueillir à nouveau Jennifer Paradis, coordonnatrice du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}, qui revient d'un congé de maternité, et nous souhaitons la bienvenue à Katie Villeneuve au sein de l'équipe à titre de coordonnatrice des communications. Nous félicitons Sharyon Smith qui travaille parmi nous depuis un an et demi ainsi que Anne Williams qui est avec nous depuis deux ans et demi. Quant à moi, je célèbre mes six années de travail au sein de la CAGP-ACPDP^{MD}. Je suis en effet entrée en fonction en avril 2003. Ces six années ont été merveilleuses !

Je tiens également à remercier les innombrables bénévoles qui ont siégé au sein de comités opérationnels, de tables rondes et du conseil, qui m'ont appuyée et guidée et qui m'ont fourni des plans d'action qui m'ouvrent la voie. Je vous remercie tous !

Diane MacDonald
Directrice générale
CAGP-ACPDP^{MD}

PLAN D'ACTION POUR 2009 PRÉSENTÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

En novembre 2007, le conseil d'administration de la CAGP-ACPDP^{MD} a établi les priorités qui se traduisent par les objectifs à atteindre d'ici 2013 que voici :

- que l'association compte 3 000 membres;
- que la CAGP-ACPDP^{MD} se positionne comme le chef de file en matière de dons planifiés au Canada;
- que les professionnels en dons planifiés exercent tous leur métier en observant des normes de compétence reconnues;
- que quatre nouvelles activités de formation soient offertes;
- que 80 % des membres tirent pleinement profit des occasions de réseautage;

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS

ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

- *que le rôle de la CAGP-ACPDP^{MD} devienne instrumental pour ce qui est de l'adoption de nouvelles dispositions législatives concernant les fiducies de rentes avec droit réversible à un organisme de bienfaisance et les dons de biens immobiliers;*
- *qu'il y ait au moins quatre reportages positifs par année dans les médias nationaux au sujet des dons planifiés.*

Voici une brève liste des réalisations que nous comptons accomplir en 2009 en vue de l'atteinte de ces objectifs :

1. Augmentation du nombre des membres – Nous continuerons de déployer des efforts pour recruter et garder nos membres en réévaluant sans cesse les privilèges que nous leur offrons et en les perfectionnant. Nous continuerons à explorer les possibilités de partenariat avec des groupes de conseillers et des organismes susceptibles de donner une valeur ajoutée aux services que nous rendons à nos membres. Ce qui est plus important encore, nous travaillerons en plus étroite collaboration avec nos tables rondes, indispensables pour nous aider à améliorer l'offre de services à l'échelle locale.
2. Positionnement – Pendant le mois de mai 2009, nous introduirons pour la première fois des messages d'intérêt public de trente secondes en version radiophonique et télévisuelle, en français et en anglais, afin de promouvoir le programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} à la radio et à la télévision. Nous avons distribué des enregistrements de ces messages aux 21 sections locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} qui verront à les faire diffuser dans leur collectivité. Le bureau national de la CAGP-ACPDP^{MD} communique également avec plusieurs chaînes de télévision partout au pays pour leur demander de diffuser ces messages pendant le mois de mai. Au moment de la rédaction de ce rapport, onze stations avaient accepté de les diffuser.
3. Normes de formation – Le comité de formation de la CAGP-ACPDP^{MD} a l'intention de mettre sur pied un programme d'études et d'établir une feuille de route pour ses membres désirant obtenir une formation systématique en matière de dons planifiés. Nous espérons présenter ce programme d'études à la fin de 2009.
4. Ajout de nouvelles activités de formation – Nous avons l'intention de généraliser le cours d'un jour d'introduction aux dons planifiés (*Intro to Gift Planning – All in a Day*) partout au Canada dès cet automne. La CAGP-ACPDP^{MD} mettra aussi à la disposition de ses membres des séminaires en ligne donnant droit à des crédits de formation dès l'automne 2009.
5. Réseautage – Nous continuerons de créer des occasions de réseautage pour permettre à nos membres de mettre leurs connaissances en commun et nous explorerons la possibilité d'offrir des formules d'apprentissage pratique à l'échelle nationale et locale.
6. Nouvelles dispositions législatives – La proposition relative aux fiducies de rentes avec droit réversible à un organisme de bienfaisance que nous venons de revoir sera envoyée ce printemps au ministre des Finances. Nous espérons qu'il y aura des progrès dans ce dossier cette année !
7. Reportages dans les médias – Dans ces temps difficiles, il est important de continuer à rappeler aux Canadiens le bien-fondé des dons planifiés. C'est le message central que nous enverrons cette année au public. Depuis le mois de mars, le site Web du programme UN

HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} permet aux internautes qui le consultent de trouver des conseillers professionnels disposés à les aider à faire des dons planifiés. Par ailleurs, la CAGP-ACPDP^{MD} jouera un rôle plus proactif dans la recherche de possibilités de diffusion de reportages dans les médias nationaux.

RAPPORT DU COMITÉ DE RECRUTEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Proposition

Que les 5 (cinq) candidats suivants soient élus à titre de membres du conseil d'administration national de la CAGP-ACPDP^{MD} pour un mandat de deux ans, à savoir : Roger Lee, Marilyn Monson, Charles O'Neil, Linda Pearson et Rosemarie Sampson

NOM	VILLE	PROVINCE / TERRITOIRE	STATUT DU MANDAT (pour 2009-2010)
Roger Lee*	Vancouver	Colombie-Britannique	1 ^e année du 2 ^e mandat
Marilyn Monson*	Edmonton	Alberta	1 ^e année du 2 ^e mandat
Charles O'Neil**	Halifax	Nouvelle-Écosse	1 ^e année du 1 ^{er} mandat
Linda Pearson*	Toronto	Ontario	1 ^e année du 3 ^e mandat
Rosemarie Sampson*	Bedford	Nouvelle-Écosse	1 ^e année du 3 ^e mandat

* Mandat en cours

** Nouveau mandat

Voir notices biographiques jointes.

.....
**Membres dont le mandat est en cours
(à mi-mandat, ou selon la nature de leur fonction)**

NOM	VILLE	PROVINCE / TERRITOIRE	SITUATION (pour 2009-2010)
Greg Lichti	Toronto	Ontario	2 ^e année du 2 ^e mandat
Luce Laguë *	Québec	Québec	2 ^e année du 1 ^{er} mandat
Charlotte Lawson	Nanaimo	Colombie-Britannique	2 ^e année du 1 ^{er} mandat
Tom Riglar	Vancouver	C.-Britannique	2 ^e année du 2 ^e mandat

* En poste depuis le 18 décembre 2008.

Voir notices biographiques jointes.

Membres sortants

NOM	VILLE	PROVINCE / TERRITOIRE
David Brown	Toronto	Ontario
Naomi Kreutzwieser	Saskatoon	Saskatchewan

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008- 2009

Greg Lichti

Directeur des dons majeurs

Princess Margaret Hospital Foundation

Greg Lichti, CFRE, est directeur des dons majeurs à la *Princess Margaret Hospital Foundation* à Toronto. Greg et ses collègues ont la responsabilité de recueillir plus de 25 millions de dollars en dons majeurs qui sont affectés à la recherche de pointe sur le cancer dans le monde. L'équipe de la fondation insiste sur la présentation à ses grands donateurs de l'éventail complet des genres de dons, y compris des dons planifiés.

Greg détient un baccalauréat spécialisé en histoire et en études appliquées de l'université de Waterloo ainsi qu'une maîtrise en théologie et une maîtrise en travail social de l'université de Toronto. Greg, qui a suivi avec succès le cours canadien sur les dons planifiés donné par la CAGP-ACPD^{MD}, a été président de la Table ronde de la CAGP-ACPD^{MD}, région de Toronto, et coprésident du congrès national de l'association qui a eu lieu en 2004. Greg et ses anciens collègues du Comité contre le sida de Toronto ont été les lauréats du *2000 AHP Showcase Award* décerné au meilleur programme canadien de dons planifiés.

Greg estime que la CAGP-ACPD^{MD}, riche de son expertise collective en matière d'instruments de dons complexes, de planification et de relations avec les donateurs, constitue une ressource essentielle pour tous les professionnels œuvrant dans le domaine des dons planifiés et des dons majeurs.

Roger Lee (vice-président)

Avocat

Davis LLP

Roger Lee a obtenu un diplôme de droit à l'université de Dalhousie en 1993, est retourné à Vancouver pour faire son stage de droit et travaille chez *Davis & Company* depuis 1994. Après son admission au Barreau, M. Lee a mis sur pied une importante pratique dans le domaine des litiges relatifs aux fiducies et aux successions. Il a donné de nombreuses conférences sur ce domaine du droit à divers publics. Il conseille de façon régulière les fiduciaires, qu'ils soient des individus ou des entreprises, ainsi que leurs représentants de leurs obligations et responsabilités légales. Il intervient également en

faveur des bénéficiaires, dont de nombreux organismes de bienfaisance ayant besoin d'information concernant les actes de leurs fiduciaires. Il représente enfin divers organismes de bienfaisance ayant hérité de dons testamentaires.

M. Lee est président sortant de la sous-section des testaments et fiducies de la division de Vancouver de l'Association du Barreau canadien et membre du Comité de formation juridique permanent sur les testaments pour la Colombie-Britannique. Il a en outre siégé au conseil de la Table ronde de la CAGP-ACPDP^{MD}, région de Vancouver, pendant près de trois ans. Il a par ailleurs été membre du Sous-Comité des ressources en matière de succession qui relève de la table ronde et qui a produit une trousse d'information très appréciée à l'intention des membres. Il a de plus donné, en collaboration avec Mary Hamilton, un atelier au congrès annuel de la CAGP-ACPDP^{MD} en 2006 à Calgary et en a animé un pendant le congrès de l'association en 2007 à Halifax.

Tom Riglar, BBA, MTI, CFRE (Treasurer)

Directeur, service de philanthropie des particuliers
United Way, région du Lower Mainland

Tom gère la gamme totale des dons immédiats, différés et planifiés de plus de 10 000 \$ faits par les particuliers et les fondations tant privées que publiques. Il participe directement à leur marketing, à leur collecte et à leur gestion, entre en contact avec les donateurs et leur témoigne de la reconnaissance.

Avant d'entrer à l'emploi d'United Way, Tom était directeur du développement des communications pour le Centre de crise de Vancouver où il a employé l'éventail complet des formes de collecte de fonds et de communication avec les médias. Avant de déménager à Vancouver il y a seize ans, il était directeur des services financiers aux entreprises à la division de l'est du Canada du National Trust.

Tom a siégé pendant 11 ans au conseil d'administration de *Variety*, un organisme de bienfaisance qui se consacre aux enfants en C.-B. ainsi qu'aux conseils canadien et provincial de l'Association pour les neurinomes acoustiques du Canada pendant 14 ans, dont six années à titre de directeur financier. Au cours de ses 39 années de bénévolat, il a également siégé au conseil d'administration du YMCA de Montréal et été président du Y du centre-ville. À ce titre, il a dirigé quatre campagnes de collecte de fonds annuelles ainsi que deux campagnes de fonds de capitaux. Tom est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de l'université Bishop, d'un diplôme du Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada, niveau I et II, et a suivi le Cours canadien sur les dons planifiés de la CAGP-ACPDP^{MD}. Pour ce qui est de sa vie professionnelle, il est vendeur d'assurance vie autorisé depuis plus de 20 ans.

Tom est membre de l'Institut de fiducie et a assisté à plus de 120 séminaires d'éducation continue dans le domaine de la collecte de fonds. Il a également reçu une formation intensive en vente et en marketing en ligne, en gestion des ventes et en recherche en marketing, en commerce électronique, en conception de pages Web et en gestion de bases de données.

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

Tom est membre de la CAGP-ACPDP^{MD} depuis quinze ans. Il a fait partie de la Table ronde de Vancouver pendant trois ans et a été membre de la section locale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} de la C.-B. pendant six ans. Il a siégé au Comité des commandites du congrès national de l'association qui a connu un grand succès en 2003 à Vancouver et participé à l'organisation du congrès de la CAGP-ACPDP^{MD} en 2008. Il a aussi contribué au programme de mentorat de l'AFP pendant cinq ans. Tom est de plus membre du *Estate Planning Council de Vancouver*.

Dr. Rosemarie Sampson (secrétaire)

La docteure Rosemarie Sampson, qui est aujourd'hui experte-conseil, a récemment pris sa retraite après avoir travaillé à l'Université *Mount Saint Vincent* pendant plus de 32 ans. Elle y a d'abord enseigné au département de psychologie et a également occupé le poste de doyenne de la faculté des études professionnelles. Elle a ensuite travaillé comme adjointe principale et responsable des dons planifiés au service de promotion de l'université. Bénévole très active, Rosemarie est présidente du *Cobequid Community Health Board* et est coprésidente du *Council of Chairs of the Capital Health District Health Authority*. Elle siège aussi au conseil de la *Sacred Heart School of Halifax* et dirige son comité d'avancement. Elle siège également au comité de direction du *Northwood Continuing Care Centre* qui vise à mettre sur pied un établissement de soins de longue durée dans la région de Cobequid. Pendant l'année qui vient de s'écouler, elle a aussi siégé au comité de restauration des rives de Bedford pour la municipalité régionale d'Halifax ainsi qu'au comité de mise en œuvre du projet et à son sous-comité de conception et de développement. Elle est également très active au sein de la Table ronde de la Nouvelle-Écosse. Son engagement communautaire lui a valu de recevoir la Médaille commémorative du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada.

David Wm. Brown, CFP, CLU, ChFC, RHU

Associé

Al G. Brown and Associates

David Brown est planificateur financier agréé, assureur-vie et assureur de soins médicaux agréé, ainsi qu'expert-conseil financier agréé. Il travaille dans le domaine de l'assurance-vie et de la planification financière depuis 1974. Il a reçu des certificats nationaux de compétence de façon régulière depuis 1975. Les réalisations de M. Brown le placent au 99^e percentile parmi les assureurs professionnels du monde entier. Il a été membre de la table d'honneur de la *Million Dollar Round Table* de manière constante au cours des onze dernières années. M. Brown est membre de l'Association canadienne d'études fiscales, de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés et de la *Conference of Advanced Life Underwriters*.

Il a donné de nombreuses conférences et écrit beaucoup d'articles sur les avantages sociaux des employés, les dons d'assurance vie, la planification successorale et financière et la planification de la retraite. Il a écrit des articles dans *CCH*, *Federated Press* et *The Canadian Institute* et il publie une chronique périodique dans le magazine *Advisor's Edge*.

M. Brown est associé, de même que sa sœur, Golda, et son père, Al G. Brown, dans le cabinet *Al G.*

Brown & Associates, spécialisé en planification financière et successorale. Fondé en 1943, Al G. Brown & Associates fournit à ses clients et à leurs conseillers des services d'experts-conseils dans les domaines de l'assurance-vie, des régimes d'avantages sociaux, de planification de la retraite et des techniques de dons de bienfaisance.

David W. M. Brown a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de dons de bienfaisance qui ont permis de recueillir des millions de dollars. Son cabinet a donné des consultations à la Fondation de l'Université de Toronto, à des sections de la Fédération canadienne de l'Appel juif unifié, à *United Way*, à la *Baycrest Hospital Foundation* et à plusieurs autres œuvres de bienfaisance et organismes internationaux.

David a reçu le prix du Développement du leadership du Congrès juif de Toronto en 1990. Il est président sortant de la section ontarienne du *State of Israel Bonds* et président canadien du *Sanz Medical Centre* de Netanya, en Israël. David est aussi président sortant du *Professional Advisory Council* de la Fédération de l'Appel juif unifié de la région de Toronto. Il est actuellement vice-président des *Associated Hebrew Day Schools*.

Naomi Kreutzwieser

Directrice du développement des fonds, Fondation canadienne du rein
Bureau de la Saskatchewan

Après avoir reçu son diplôme en commerce de l'université de la Saskatchewan, Naomi a travaillé dans un cabinet de marketing direct à titre d'experte-conseil auprès de nombreux organismes de bienfaisance œuvrant dans divers secteurs en Ontario. Quand son fils unique est né, elle a décidé de rester à la maison pour l'élever.

Ses dernières années ont été marquées par la poursuite de ses objectifs de vie : sa famille, sa carrière et son engagement communautaire. Elle met en application dans sa vie professionnelle les mêmes valeurs qu'elle préconise au sein de sa famille. Au travail, elle cherche à encourager les actes de bienfaisance, que ce soit sous forme de don ou de travail bénévole et, à la maison, elle et son mari font des dons à des organismes de bienfaisance et du bénévolat.

Luce Laguë, LL.B.

Fondation de l'Université Laval

Luce travaille pour la Fondation de l'Université Laval depuis août 2004. Pendant les deux premières années, elle a agi à titre d'agent de développement pour diverses facultés. Depuis juin 2006, elle est conseillère administrative et juridique, principalement en ce qui concerne les contrats avec les donateurs. À cet effet, elle prépare les documents requis pour la création de fonds de dotation. Luce est aussi responsable des aspects administratifs et juridiques des dons planifiés faits à la Fondation.

Luce a précédemment travaillé pour La Société de l'Arthrite, la Croix rouge canadienne et le ministère des Affaires étrangères, plus précisément au sein du corps diplomatique à Ottawa et à l'étranger (Congo-Kinshasa, Washington, Algérie). Elle a obtenu son diplôme de droit en 1992.

Luce est active au sein de la CAGP-ACPD^{MD} tant au niveau national que local depuis 2005.

Charlotte Lawson

Charlotte J. Lawson, CFRE

Charlotte a débuté dans la carrière de la collecte de fonds en 1992 au bureau du développement des relations avec les anciens élèves de l'université de la Californie à Santa Cruz.

Elle a ensuite travaillé à l'université McMaster dans le domaine des dons planifiés de 1997 à août 2002, date à laquelle elle est entrée en poste à la *St. Joseph's Healthcare Foundation*. En octobre 2004, elle est finalement entrée à l'emploi de la *Nanaimo & District Hospital Foundation* sur l'île de Vancouver. En juin 2008, Charlotte a commencé à travailler pour l'université McMaster, mais elle est basée dans l'Île de Vancouver où elle voit au développement de la philanthropie dans l'ouest de l'Amérique du Nord.

Pendant qu'elle travaillait à l'université McMaster, elle a agi à titre de trésorière intérimaire pour la Table ronde du *Golden Horseshoe*. C'est elle qui a mis sur pied les sections locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} de la région du *Golden Horseshoe* et du centre de l'île de Vancouver. Elle a également été présidente du comité consultatif national du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} pendant deux années et est membre de la Table ronde de la région de Vancouver depuis 2004.

Charlotte détient un baccalauréat de l'*University of Wales* (Royaume-Uni) et une maîtrise en éducation de l'université de Phoenix, en Arizona. Elle a réussi ses examens d'agrément au CFRE en avril 2004 et a renouvelé son agrément en 2007.

Charlotte est membre de l'association depuis 1997 et membre du conseil depuis avril 2008.

Marilyn Monson

Directrice des dons planifiés
Université de l'Alberta

Tout au long de sa carrière, Marilyn Monson a travaillé pour de nombreux organismes sans but lucratif, notamment pour le YMCA, la *Alberta Recreation Parks & Wildlife Foundation* (travail concernant une fiducie foncière en Alberta) et la *Caritas Hospitals Foundation* et, à titre d'experte-conseil en développement, auprès de DVA Navion et de l'université de l'Alberta. Marilyn travaille avec des instruments de planification de dons depuis le milieu des années 1980.

Dans tous les postes qu'elle a occupés, le développement a fait partie de sa description de tâches, à temps partiel au début, puis à plein temps, qu'il s'agisse de développement général ou de développement des dons planifiés.

Aujourd'hui, elle dirige une équipe de cinq personnes responsable des dons planifiés à l'université de l'Alberta.

Linda Pearson, B.Sc., MBA et MA

Vice-présidente, Directrice du développement et des campagnes

Women's College Hospital Foundation

Linda Pearson est actuellement vice-présidente et directrice du développement et des campagnes à la *Women's College Hospital Foundation*. Elle a auparavant occupé le poste de directrice des dons planifiés à l'université de Toronto pendant quatre ans et demi, et de directrice des dons personnels à la division de l'Ontario de la Société canadienne du cancer pendant trois ans. Plus tôt dans sa carrière, elle a travaillé comme directrice des services communautaires, puis comme directrice du développement pour *Lutherwood*, un organisme de services sociaux ontarien. Linda est détentrice d'un baccalauréat universitaire, d'une maîtrise et d'un MBA.

Elle siège au conseil national de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés et est présidente du Comité de régie interne relevant du conseil. Elle est aussi présidente du Comité des tables rondes, comité qui relève également du conseil. Elle est présidente sortante de la Table ronde de la région de Toronto.

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES CANDIDATS AU CONSEIL POUR 2009-2010

Charles L. O'Neil, B.A., B.Ed., EPC

Conseiller en dons planifiés

Charles est directeur des dons planifiés à la *QEII Health Sciences Centre Foundation* à Halifax. La Fondation collecte 11 M\$ chaque année pour le QEII, principal établissement médical tertiaire et quaternaire de la région atlantique. Il est également expert-conseil en dons planifiés pour le diocèse anglican de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1988. Avant de travailler au sein de l'équipe de la fondation, il était conseiller principal chez *O'Neil Planned Giving Services*, un cabinet-conseil qui aide les organismes de bienfaisance établis dans les Maritimes à mettre sur pied et à gérer des programmes de dons planifiés.

Charles est membre de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (CAGP-ACPDP^{MD}) depuis 1996, il a déjà été président de la table ronde de la Nouvelle-Écosse et membre du comité de direction du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} dans cette province pendant plusieurs années. Il a siégé aux comités d'organisation des congrès nationaux de l'association de 2001, 2002 et 2007.

Charles est également membre du comité de rédaction de *Gift Planning in Canada* et est membre du *Halifax Estate Planning Council* et du *Advancement Advisory Committee of the Atlantic School of Theology*.

**RÈGLES DE PROCÉDURE
CONCERNANT LES ASSEMBLÉES**

1. Objectif des règles de procédures pour les réunions

L'objectif des assemblées des membres de la CAGP-ACPD^{MD} (ci-après désignée comme l'« Association ») est de recueillir l'opinion des membres de cette association sur les questions abordées à l'assemblée. L'objectif des réunions des membres du conseil d'administration de l'Association est de recueillir leur opinion concernant les questions abordées à la réunion. Pour que les membres comprennent les questions soulevées et puissent prendre des décisions éclairées, il est nécessaire qu'elles fassent l'objet de discussion. L'ordre doit régner, un certain contrôle doit être établi et des règles doivent être établies. Ces règles de procédure permettent de faire gagner du temps, de coordonner la discussion, de donner à tous les participants à la réunion l'occasion de prendre la parole et de maintenir la pertinence de la discussion.

2. Objectif des propositions

L'un des principes élémentaires de la procédure parlementaire, c'est que sans propositions et questions, il n'y a pas de débat. Un sujet défini doit être présenté à la réunion, sinon il ne peut pas y avoir de questions ni de discussions, et toutes les remarques manquent de pertinence. Avant qu'une question puisse être discutée lors d'une réunion, elle doit être soumise sous forme de proposition soumise par un membre et appuyée par un autre. (Si possible, la question devrait être soumise par écrit pour en garantir l'exactitude.) On peut alors discuter de la proposition, l'accepter, l'amender, la retirer ou la rejeter. Quand une proposition a été adoptée, elle devient résolution.

3. Prise de la parole

- a. **Reconnaissance par le président ou la présidente.** Un membre a la permission de prendre la parole seulement s'il a été reconnu par le président ou la présidente. Ses remarques doivent alors être adressées au président ou à la présidente.
- b. **Prise de la parole « pour » ou « contre » une proposition.** Quand un membre prend la parole concernant une proposition, il doit commencer ses remarques en déclarant s'il parle en faveur de la proposition ou contre la proposition.
- c. **Limites du temps de parole.** Tout membre prenant la parole pour défendre ou condamner une proposition ne peut parler que pendant une période ne dépassant pas deux minutes. Tout membre ayant pris la parole pour défendre ou condamner une proposition ne doit pas, sans la permission expresse du président ou de la présidente, donnée ou refusée à la seule discrétion du président ou de la présidente, parler de nouveau, sauf :
 - I. avec la permission du président ou de la présidente, pour fournir une explication si les remarques de ce membre ont été mal comprises;
 - II. s'il s'agit de la personne qui propose ou appuie une proposition, seulement à la demande du président ou de la présidente, pour répondre aux questions d'un des membres adressées au président ou à la présidente;

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS

- III. si une personne qui propose une proposition désire fournir une réponse, afin de clore le débat, et à condition qu'il n'y ait pas d'autres membres désirant prendre la parole au sujet de la proposition en question.

4. Amendements

- a. Un amendement à une proposition peut être proposé à n'importe quel moment pendant la discussion. Aucune proposition ne peut être prise en considération si elle annule la proposition principale.
- b. Tout amendement doit être pertinent en regard de la proposition et ne peut l'amender que de l'une des trois manières suivantes :
 - I. par l'omission de certains mots;
 - II. par l'ajout de certains mots; ou
 - III. par l'omission de certains mots et leur remplacement par d'autres.

5. Nombre d'amendements

Pour que la discussion puisse être limitée à un temps raisonnable, on ne pourra pas proposer plus de deux amendements lors d'une réunion. Cependant, dès qu'un amendement a été accepté ou rejeté, un autre peut être proposé, à condition bien sûr que son objectif soit différent de celui qui a déjà été rejeté.

6. Retrait des propositions

Les règles générales de procédure permettent le retrait d'une proposition avec le consentement de la personne qui l'a proposée et de celle qui l'a appuyée. Les amendements doivent être retirés en ordre inverse, avec le plein consentement de leurs parrains. Si l'un d'eux refuse de donner son consentement, la proposition doit être conservée.

7. Dépôt d'une proposition

Une proposition visant le dépôt d'une proposition n'est pas sujette au débat et ne nécessite qu'une majorité simple. Si la proposition vise le dépôt d'une question dans une limite de temps précise, on ne peut débattre que de l'aspect temps. Si elle est adoptée, la proposition en question revient automatiquement au moment prévu ou, si l'échéance n'a pas été précisée, elle reste classée jusqu'à ce qu'on adopte une autre proposition (ne pouvant pas faire l'objet d'un débat) à l'effet que « la proposition précédente soit maintenant prise à nouveau en considération ». Une majorité simple est nécessaire dans ce cas.

8. Questions

Si un membre désire poser une question ou obtenir une clarification concernant un sujet en cours de discussion lors de la réunion et s'il peut le faire sans interrompre une autre personne qui a pris la parole, le membre doit, après que le président ou la présidente lui ait donné la parole, déclarer son intention, mais ne pas continuer sans avoir obtenu la permission du président ou de la présidente, à condition que sa question soit adressée au président ou à la présidente et ne soit pas utilisée pour discuter du bien-fondé du sujet discuté à ce moment-là de la réunion.

9. Rappel au règlement

Si un membre juge qu'un langage non approprié a été utilisé, qu'un argument non pertinent a été introduit ou qu'une règle de procédure n'a pas été respectée, ce membre a le droit de proposer un rappel au règlement, en interrompant l'orateur. Le rappel au règlement doit être énoncé de manière concise et claire. Le président ou la présidente prendra une décision sans qu'il y ait de débat. Le jugement du président ou de la présidente cependant pourrait faire l'objet d'un appel par le membre. Dans ce cas, le président ou la présidente répète sa décision ainsi que le rappel au règlement puis pose la question (ne pouvant pas faire l'objet d'un débat) : « La décision du président ou de la présidente est-elle adoptée comme jugement de cette réunion ? » Cette question est décidée à la majorité simple. Cela ne règle qu'un point de procédure et ne constitue pas un vote de confiance à l'égard du président ou de la présidente.

10. Vote sur les propositions et leurs amendements

Le vote sur les propositions et les amendements est effectué dans l'ordre inverse :

- a. sur l'amendement à l'amendement ou sur le deuxième amendement;
- b. sur l'amendement; puis
- c. sur la proposition ou sur la proposition telle qu'elle est amendée.

(N. B. L'adoption de l'amendement ne signifie pas l'adoption de la proposition : la proposition telle qu'elle est amendée doit faire l'objet d'un vote)

Un quorum est nécessaire pour qu'une question puisse être prise en considération, mais toutes les questions doivent être sanctionnées par la majorité des membres présents possédant le droit de vote, à moins que le règlement interne de l'association ne prévoie une situation différente.

11. Voix prépondérante

Les questions débattues dans les réunions du conseil d'administration seront décidées à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le président disposera d'une voix prépondérante. Les questions débattues dans les réunions des membres seront décidées à la majorité simple (sauf disposition contraire concernant une question particulière dans le Règlement). En tant que membre, le président a le droit de vote. En cas d'égalité des voix (après que le président ait voté ou se soit abstenu de voter), la question sera considérée comme rejetée.

12. Propositions semblables

On ne peut présenter lors de la même réunion ou lors d'une réunion suivante aucune proposition ou amendement qui soit semblable ou pratiquement semblable à une proposition ou à un amendement précédent ayant fait l'objet d'un vote lors d'une réunion.

13. Reconsidération d'une proposition

On peut proposer une proposition visant à reconsidérer un vote sur une autre proposition (sauf quand il s'agit d'une proposition de lever la séance ou de classer une proposition), qu'elle soit affirmative ou négative, à condition que cette proposition soit présentée lors de la même réunion que celle où l'autre proposition avait fait l'objet d'un vote. Une majorité simple est nécessaire. Il n'est pas possible d'amender la proposition de reconsidération, mais elle peut faire l'objet d'un débat si la proposition pour laquelle on propose de reprendre le vote en considération pouvait elle-même faire l'objet de discussions.

14. Exception à la reconsidération

Nonobstant ce qui précède, on ne peut pas présenter de proposition visant à reconsidérer une proposition si la proposition visée au départ a déjà été mise en vigueur.

15. Ordre des délibérations

L'ordre des délibérations est déterminé par le président ou la présidente ou avec son consentement. L'ordre des délibérations (ordre du jour) doit de préférence être distribué et approuvé au tout début de la réunion.

16. Vote

Tout membre peut demander un vote sur toute question (voir le paragraphe 8.14 du Règlement de l'Association). Il incombe au président de décider le moment de la tenue de ce vote, que ce soit immédiatement, plus tard au cours de l'assemblée ou après son ajournement (sauf si le vote porte sur l'élection d'un président ou sur une proposition d'ajournement, celui-ci devant avoir lieu immédiatement). Le président établit aussi les modalités du vote (par exemple, scrutin secret ou non). D'habitude, le président demande à chaque membre présent, un par un, d'exprimer son vote et chaque vote exprimé est consigné selon le moyen établi le président. Puis les votes consignés sont comptés après qu'ils ont été tous exprimés, à moins qu'il ne soit clair pour tout observateur que la proposition a été approuvée ou rejetée. Il s'agit d'une méthode parmi d'autres que le président peut choisir d'employer.

Le résultat du vote confirme la sanction de la résolution par l'assemblée au cours de laquelle le vote a été demandé.

Une demande de vote au scrutin secret peut être retirée à tout moment avant la mise aux voix de la question.

17. Levée de la séance

On peut à n'importe quel moment présenter une proposition visant à lever la séance. Elle ne peut pas faire l'objet de discussion, sauf si son intention est de reporter la séance à un moment autre que la prochaine réunion prévue, quand la discussion est permise sur ce point seulement. La proposition nécessite une majorité simple et, si elle est adoptée, la réunion se termine. Si elle est rejetée, la réunion continue.

Le président ou la présidente peut, à sa discrétion, refuser de présenter une proposition de levée de la séance si, selon son opinion, la proposition est proposée dans le but de faire obstruction à la réunion ou si elle rend impossible le traitement des points restant à aborder lors de la réunion avant la levée finale de la séance.